

Jean-Baptiste André Godin à Louis Oudin-Leclère, 29 septembre 1864

Auteur·e : [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)
DroitsFamilistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [29 septembre 1864](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Oudin-Leclère, Louis \(1803-1885\)](#)

Lieu de destination Vervins (Aisne)

Description

Résumé Sur la séparation des époux Godin-Lemaire. Godin demande à Oudin-Leclère de lui adresser la copie du jugement rendu dans son affaire de séparation. Il demande s'il peut effectuer à Guise les paiements dus à sa femme selon le jugement. Il demande des nouvelles de l'enquête ordonnée qui, pense-t-il, doit embarrasser sa femme.

Mots-clés

[Consultation juridique](#), [Finances personnelles](#), [Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées [Lemaire, Sophie Esther \(1819-1881\)](#)

Événements cités [Séparation des époux Godin et Lemaire \(1863-1877\)](#)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (7)

Collation1 p. (288r)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 15/09/2022

Dernière modification le 26/04/2023

Guise le 29 juillet 1666

Monsieur Pudin. Laboue.

L'occasion de la lettre ci-jointe
m'engage à vous prier de me donner
la copie du jugement rendu dans mon
affaire de séparation. il ne me
paraît pas inutile que je sois informé
sur son contenu.

Il n'aurait donc pas possible que
je fasse à Guise les payements mentionnés
que je dois à ma femme pour ce jugement
je suis en retard pour le mois de juillet
septembre

Entendez vous dire que son ait
disposé à passer l'enquête & je ne
serais pas surpris de voir que son
enquetat le car je ne sais de
quelles armes ou pouvoit faire usage
plus je sais les menies des misérables
consiliers de ma femme plus je sais quelle
doit être fort ennuie de son enquête
je serai probablement assez content de
la presser

Je vous prie d'agréer mes très cordiales salutations

Pudin